



**RAPPORT ANNUEL
DE LA COMMISSION COMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITE AUX
PERSONNES HANDICAPEES
(CCAPH)**

VILLE DE SAINT-OUEN

Adopté conformément à la délibération n° DL/10/88 du 7 juin 2010

ANNEE 2009

SOMMAIRE

A. La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) à Saint-Ouen – Rappel	Page 3
B. Accessibilité du cadre bâti existant – Etablissements Municipaux recevant du public	Page 5
C. Accessibilité de la voirie et des espaces publics – Evolution du taux d'accessibilité	Page 6
D. Etat de l'accessibilité des lignes de bus desservant la Ville de Saint-Ouen	Page 7
E. Organisation du recensement de l'offre de logements accessibles	Page 8
F. Accueil et Communication	Page 9
 <u>ANNEXES</u>	
1. Arrêté de composition	Page 10
2. Tableau de répartition des groupes de travail thématiques et orientations 2009	Page 11
3. Cartographie de la voirie accessible en 2009 : places P.M.R, abaissements de trottoirs et feux tricolores sonores	Page 12
4. Délibération n°DL/10/88	Page 13

A. La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) à Saint-Ouen – Rappel

La ville de Saint-Ouen, en application de la loi du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et en vertu de l'article 46, a créé le 29 septembre 2008 sa Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

La Commission a un rôle consultatif et de concertation. Elle a pour objectif, dans une logique globale d'accessibilité généralisée, d'améliorer le cadre de vie pour les personnes en situation de handicap.

Pour rappel, le rôle de la commission est :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire concerné, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- D'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité.
- D'assurer le suivi des actions dans le cadre des obligations fixées par la loi.
- D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La mission essentielle de la Commission consiste à établir un rapport annuel avec les propositions de nature à améliorer l'accessibilité. Ce rapport devra être soumis à l'instance délibérante puis transmis, en fin de chaque année, au Préfet, au Président du Conseil Général, au Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables de bâtiments, des installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Elle est composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et de représentants des personnes handicapées (Annexe 1: délibération CM).

Pour faciliter le travail de la commission selon les missions qui lui sont assignées, des groupes de travail thématiques ont été constitués, composés de membres de la commission ainsi que des partenaires et services concernés.

Les thématiques des 4 groupes de travail sont :

- Etablissements Recevant du Public
- Voirie, Déplacements et Transports
- Logement
- Accueil et Communication

La Mission Handicap est responsable de la coordination de cette instance et pilote les différents groupes de travail. (Annexe 2: groupes de travail orientations 2009)

La CCAPH de Saint-Ouen a tenu sa 1^{ère} réunion le 1^{er} décembre 2008, il a été décidé de réunir cette instance en plénière 3 fois par an et la mise en place des 4 groupes de travail.

En 2009, la commission ne s'est réunie qu'une seule fois, le 5 juin, en raison du congé maternité de la chargée de mission.

Réunions :

- 1^{er} décembre 2008
 - Installation, règlement de fonctionnement
 - Rôle et missions de la commission
 - Organisation
 - Orientations de travail pour l'année 2009

- 5 juin 2009
 - Adoption du règlement de fonctionnement
 - Synthèse des groupes de travail thématiques :
 - Etablissements Recevant du Public
 - Voirie, Déplacements et Transports
 - Logement
 - Accueil et Communication
 - Questions diverses

B. Accessibilité du cadre bâti existant – Etablissements Municipaux recevant du public

Rappel :

Réalisation du diagnostic d'accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public de 1^{ère} à 4^{ème} catégories.

- avant le 31/12/2009 pour les E.R.P de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie
- avant le 31/12/2010 pour les E.R.P de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie.

Le groupe de travail s'est réuni deux fois durant l'année 2009 dans le but de prioriser les bâtiments communaux à partir de la liste patrimoine-ville mise à jour par la direction architecture et bâtiments.

Cela a permis de regrouper les bâtiments pour certain et de mieux les identifier. Il a été décidé que tous les ERP feront l'objet d'un diagnostic ainsi que les parties relevant du code du travail soit 105 bâtiments.

Les membres du groupe de travail ont également choisi d'établir une liste de 13 bâtiments représentatifs du patrimoine de la ville à faire diagnostiquer dans un premier temps.

L'audit pilote de ces 13 E.R.P sera demandé au prestataire choisi, en priorité. Lors de la CCPAH de juin 2010, le cabinet d'études sera invité à présenter les premiers résultats.

Diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public et de l'espace professionnel, pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite de la ville de Saint-Ouen

Afin de respecter les délais réglementaires prévus par la loi, de mise en accessibilité des bâtiments communaux avant le 1^{er} janvier 2015, la ville de Saint-Ouen a lancé un marché public en juillet 2009 et a désigné un consultant afin d'élaborer le diagnostic.

Un cahier des charges a défini une mission de diagnostic d'accessibilité en tous points conforme aux articles 41 à 43 de la loi du 11 février 2005, au décret du 17 mai 2006 et à l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public. Le diagnostic sera tenu à jour et à disposition de tout usager de l'établissement ou de l'installation.

La mission se décompose en 4 étapes :

1. élaboration d'un référentiel commun d'évaluation du niveau d'accessibilité
2. audit – état des lieux
3. élaboration d'un plan d'actions correctives chiffrées
4. suivi d'étude par un comité de pilotage

Début de l'étude : 1^{er} trimestre 2010.

Délai : 9 mois.

C. Accessibilité de la voirie et des espaces publics – Evolution du taux d'accessibilité

Rappel : La ville de Saint-Ouen a fait réaliser un diagnostic d'accessibilité de la voirie par la société CECIAA en septembre 2005. Le taux d'accessibilité été alors de 62%.

Le groupe de travail s'est réuni 2 fois en 2009.

Il a travaillé sur les orientations fixées pour l'année à savoir :

- *Elaboration du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E) par la direction Voirie et Déplacements.*

Dans un premier temps, il a été jugé prioritaire de remettre à jour le diagnostic suite aux travaux réalisés depuis 2005. En décembre 2009, le taux d'accessibilité a atteint 67%.

Le contenu du P.A.V.E se basera sur les recommandations faites par les membres du groupe de travail ainsi que celles faites par le prestataire en 2005.

Une visite test de la voirie audonienne en présence de personnes en situation de handicap, a été souhaitée par l'ensemble du groupe de travail sur un itinéraire représentatif du territoire. L'objectif étant de recenser les difficultés rencontrées et les aménagements à prévoir lors des prochains travaux. Initialement prévue en octobre 2009, cette visite a été reportée en mars 2010.

Le P.A.V.E sera présenté lors de la prochaine CCAPH en janvier 2010. Des modifications pourront y être apportées avant validation en Conseil Municipal au 1^{er} semestre 2010.

- *Les cartographies des places de stationnement P.M.R et des feux sonores ont été réalisées en 2009 (Annexe: 3). Elles seront mises à disposition des usagers en format papier et sur le site internet début 2010.*

Total des places P.M.R sur la commune : 66 places (1,4% sur les 2% réglementaires)

Total des traversées équipées en feux tricolores sonores : 20 et 40 pré équipées.

Les travaux réalisés en 2009 :

- Création de 13 places P.M.R
- Pré équipement sonore de 10 feux tricolores.
- La répartition des travaux d'accessibilité n'a pas pu cette année être découpée par rue et par aménagement réalisé. Toutefois en 2009, 150 000 euros ont été alloués à la réalisation de travaux dont la mise en accessibilité de carrefours par des abaissements de trottoirs, pose de bandes podotactiles et de potelets aux normes.

Orientations pour 2010 :

- Réalisation de la visite test de la voirie en présence de personnes en situation de handicap et services municipaux et le recensement des difficultés rencontrées – *Mars 2010*
- Validation du P.A.V.E en conseil municipal – 1^{er} semestre 2010.
- Création de places de stationnement réservées afin d'atteindre les 2% réglementaires d'ici 2011.
- Equipement sonore de feux tricolores sur les traversées prioritaires déjà pré équipées.

D. Etat de l'accessibilité des lignes de bus desservant la Ville de Saint-Ouen

Rappel :

Une ligne de bus est déclarée accessible lorsque 70% de ses arrêts sont accessibles.

Le nombre de points d'arrêt sur le territoire de Saint-Ouen est de 74 dont :

- 29 en voirie communale,
- 45 en voirie départementale

82% des arrêts de bus ont été diagnostiqués. 51% sont aujourd'hui accessibles.

100% des arrêts sur voirie communale sont aujourd'hui accessibles, hormis ceux de l'Audonienne. Car les véhicules de cette ligne ne sont pas accessibles.

Le remaniement de l'Audonienne nécessite des coûts importants pour la ville en raison de la convention liée avec le STIF. Cette question n'a pas encore été tranchée.

Travaux réalisés en 2009 :

Travaux de mise aux normes UFR des 2 derniers points d'arrêts. Ces travaux concernent 1 arrêt de la ligne 137 (Gérard de Nerval) et 1 arrêt de la ligne 85 (Marché aux puces).

Etat d'accessibilité fin 2009 :

Ligne	85 Mairie de Saint-Ouen / Luxembourg	137 Porte de Clignancourt / Villeuve la Garenne	139 Saint-Ouen RER / Porte de la Villette	166 Colombes / Porte de Clignancourt	173 Porte de Clichy / La Courneuve 8 mai 1945	237 Mairie de Saint-Ouen / Ile Saint Denis Parc dptal	255 Porte de Clignancourt / Stains - Prévoyance
Nombre d'arrêts A Saint-Ouen	10	13	11	12	13	7	8
Arrêts accessibles à Saint-Ouen	8	11	9	11	3	5	1
% arrêts accessibles à Saint-Ouen	80%	85%	82%	92%	23%	71%	12.5%

Ligne	274 Levallois-Villiers /Saint-Denis RER	341 Mairie de Clichy / Landy - Martre	Audonienne 537 Saint-Ouen Payret / Saint-Ouen Debain	N14	N44
Nombre d'arrêts A Saint-Ouen	12	7	22	7	11
Arrêts accessibles à Saint-Ouen	2	5	7	6	6
% arrêts accessibles à Saint-Ouen	17%	71%	32%	86%	55%

Lignes accessibles...	85	139
... depuis	1 ^{er} décembre 2009	15 juillet 2009
accessibilité	Partielle	Partielle
Décembre 2009	80 %	68 %
Prévu fin 2010	NC	5 arrêts soit 9 %

La RATP nous informe que d'ici la fin 2011, 80% du parc sera accessible.

E. Organisation du recensement de l'offre de logements accessibles

Rappel : de part la loi, les communes ont pour mission d'organiser un système de recensement des logements accessibles aux personnes handicapées sur leur territoire.

Les bailleurs sociaux présents sur la commune, le Pactarim, le service municipal du logement, le service hygiène et habitat ont été invités à une réunion d'information en mars 2009 sur le contexte réglementaire actuel et l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs neufs ou existants. Seuls 3 bailleurs sociaux se sont déplacés.

A l'issue de cette rencontre, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail pour la création d'un outil de diagnostic. La mission handicap a travaillé à l'élaboration d'un questionnaire commun à tous les bailleurs avant la présentation au groupe de travail. Plusieurs difficultés ont été rencontrées lors de la conception (trop technique, pas à la portée de tous). Après une recherche auprès d'actions similaires sur les communes de Seine-Saint-Denis et la réalité des difficultés rencontrées à

collecter les informations, il a été décidé de se rapprocher du Conseil Général pour sensibiliser tous les bailleurs sociaux présents sur le département.

Le réseau villes handicap 93, dont fait partie la ville de Saint-Ouen, a rencontré le service départemental des personnes handicapées sur cette thématique le 9 novembre 2009. Des rencontres sont prévues en 2010 pour élaborer conjointement un outil de diagnostic à destination des bailleurs. Ainsi un modèle unique sera envoyé aux bailleurs qui se chargeront tous les ans d'envoyer les données aux communes concernées.

F. Accueil et Communication

Le groupe de travail s'est réuni deux fois durant l'année.
Les orientations 2009 ont porté sur :

- *la création d'une formation des agents d'accueil aux différents types de handicap*

La municipalité s'est engagée en 2009 à développer les services et accueils aux personnes en situation de handicap. L'amélioration de l'accueil pour tous passera par la formation des agents d'accueil prévue au plan de formation 2010-2013. Le contenu de la formation a été élaboré conjointement avec le groupe de travail, le service formation et la mission handicap.

Le centre de formation n'a pas encore été choisi. Des rencontres sont programmées au début de l'année 2010. La première session concernera dans un premier temps les 12 agents d'accueil du centre administratif et de la mairie, prévue au 2^{ème} semestre 2010.

- *l'adaptation des supports de communication existants*

Le groupe de travail a proposé à la direction de la communication de travailler à l'adaptation de ses supports à l'occasion de la refonte du journal de la ville et du site internet.

Une version audio de chaque numéro disponible à la médiathèque ainsi que sur le site internet a été proposé.

La notion d'accessibilité va être prise en compte lors de la refonte du site internet. L'article 47 de la loi du 11 février 2005 a rendu obligatoire l'accessibilité des moyens de communication publique en ligne avant le 16 mai 2012.

Annexe 1 :

Arrêté de composition de la CCAPH



République française
Liberté, Égalité, Fraternité
Liberté, Egalité, Fraternité

CCAS

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/08/515

Objet : Nominations des membres de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Le Maire de Saint-Ouen,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L. 2143-3 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la délibération n° DL/08/193 du Conseil municipal du 29 septembre 2008 portant sur la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

Considérant l'obligation pour toute commune de 5.000 habitants et plus de créer une Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

Considérant que cette commission doit comprendre des représentants du Conseil municipal, de l'administration de la commune, d'associations d'usagers et d'associations de personnes handicapées ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Mme Sophie JACQUOT-GAUTUN, adjointe au maire chargée de la Petite enfance, des Droits des femmes et du Handicap, reçoit délégation afin de présider la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, et d'y représenter le Maire ainsi que de signer tout acte y afférent.

Article 2 :

Elle est composée de 17 membres :

- 6 élus,
- 6 représentants d'associations de personnes handicapées
- 5 représentants des services communaux

et d'une liste d'invités en fonction de l'ordre du jour.

▪ S'agissant des élus

- Yassir FICHTALI, Adjoint au maire en charge de l'Action Sociale, politique d'insertion, CCAS
- Paul PLANCHÈRE, Adjoint au maire en charge de l'Administration générale, des Finances et du

6 place de la République, 93406 Saint-Ouen CEDEX
tél. 01 49 45 67 89 - fax. 01 49 45 69 99
mairie@mairie-saint-ouen.fr

Toute la correspondance doit être adressée à Madame le Maire de Saint Ouen

557

Patrimoine et des Travaux (Urbanisme)

- Rémi FARGEAS, Adjoint au maire en charge du plan des déplacements urbains, transports, stationnement et circulation
- Elisabeth AUERBACHER, Conseillère municipale
- Brigitte MARIGALT, Conseillère municipale
- Nour-Eddine SENHADJI, Conseiller municipal

▪ **S'agissant des représentant des associations et partenaires**

- Laetitia MONTAGNE, Représentante de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) antenne de Saint-Ouen
- René BRUNEAU, Représentant du Mouvement des Sourds de France
- Eudoxie TEMGOUA NANDA, Représentante du Centre d'entraide pour l'assistance aux personnes handicapées (CELAPH) de Saint-Ouen
- Jean-Marie MARTINKOVIC, Représentant de la Confédération de Défense des Handicapés et des Retraités
- Said ZONADE, Représentant de la délégation 93 de l'Association des Paralysés de France
- Colette LUCAS, Représentante du Comité Départemental Handisport 93

▪ **S'agissant des cadres et personnels communaux**

- Directeur général chargé des services techniques (DGST)
- Mario SALVI, Directeur général adjoint chargé de l'Action Sociale, Santé, Insertion, Personnes Agées et Handicapées
- Edwige RENAULT, Directrice du CCAS
- Catherine PIERRE, Chef de service de l'administration de la santé, Prévention Personnes Agées
- Hélène GITTON, Chargée de Mission Handicap

Article 3 :

Les personnes ci-après désignées seront le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour de la commission, invitées à participer aux débats de celle-ci, avec voix consultative :

- François GIUNTA, Adjoint au maire en charge du logement
- Nicole AMEDRO, Adjointe au maire chargée de l'enseignement et de l'enfance
- Françoise ARNAUD, Conseillère Municipale chargée des Retraités et de la prévention des expulsions locatives
- Monique TESSEYRE, Conseillère Municipale en charge de la Prévention et de la Santé

- Transporteurs : représentants de la RATP et de la SNCF
- Bailleurs : représentants de la SEMISO, l'OPHLM, l'ODHLM
- MDPH, Conseil Général 93, CDCPH
- Police Nationale,
- Autres

- Frédéric ATAYI, Directeur Général Adjoint chargé de l'Administration, des Finances, de la Prévention et de la Sécurité et les directeurs de services associés,
- Marie-Hélène CORBANI, Directrice Générale Adjointe chargée de l'Education, l'Enfance, la Jeunesse, les sports et les directeurs de services associés,
- Hélène STREIFF, Directrice Générale Adjointe chargée du Développement Urbain et Economique et les directeurs de services associés,
- Françoise PACHA, Directrice Générale adjointe chargée de la Culture et de Ressources Humaines et les directeurs de services associés
- Monique VALAGEAS, Directrice de la Communication

- Agniette ARTHON, Police Municipale

Article 4 :

4 groupes de travail se réuniront selon les thématiques suivantes :

- Voirie et déplacement,
- Cadre bâti,
- Logement,
- Accueil et communication.

Article 5 :

En cas de démission, décès, ou absence prolongée pour cas de force majeure d'un des membres qui constitue la commission, le Maire désignera par arrêté un nouveau membre.

Article 6 :

Le présent arrêté sera transmis M le Sous-préfet de Saint-Denis, à M. le Receveur municipal, notifié aux intéressés, affiché en Mairie et publié au recueil des actes administratifs de la commune de Saint-Ouen.

Article 7 :

Il pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2/4, Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Saint-Ouen, le 1^{er} DÉC 2008



Jacqueline ROUILLON
J. Rouillon
Maire de Saint-Ouen
Conseillère générale

Annexe 2 :

Tableau de répartition des groupes de travail thématiques et les orientations pour l'année 2009

Groupe de Travail ERP :

- Elisabeth AUERBACHER, Conseillère Municipale
- Alain DALLE, Administrateur du CCAS
- Olivier GRIEU, Directeur Architecture et Bâtiments
- Colette LUCAS, Représentante du Comité Handisport 93
- Josiane JOURNO, Usager audonien
- Dominique FERRE, Chef de service Droit des Sols
- Virginie CANTIN, Unité commission de sécurité
- Hélène GITTON, Mission Handicap

Groupe de Travail Voirie, Transports Publics et Déplacements :

- Brigitte MARIGAULT, Conseillère Municipale
- Jean-Marie MARTINKOVIC, Représentant de la C.D.H.R
- Mélaine DESNOS, Usager audonien
- Josiane JOURNO, Usager audonien
- Mathieu LETERRIER, Directeur Adjoint Voirie et Déplacements
- Pauline BEASSE, Service Déplacement Stationnement
- Tony GALLI, Service Espaces Publics
- Hélène GITTON, Mission Handicap

Groupe de Travail Logement :

- Françoise ARNAUD, Conseillère municipale déléguée aux retraités et prévention des expulsions
- René BRUNEAU, Représentant du Mouvement des Sourds de France
- Josiane JOURNO, Usager audonien
- Sylvie ETCHEVERRY, Service Logement
- Edwige RENAULT, CCAS
- Cveta KIROVA, Service Hygiène et Habitat
- Cédric SEBILLE, Pactarim
- Bailleurs sociaux + Organismes gestionnaires
- Hélène GITTON, Mission Handicap

Groupe de Travail Accueil et Communication :

- René BRUNEAU, Représentant du Mouvement des Sourds de France
- Colette LUCAS, Représentante du Comité Handisport 93
- Gérard ROBERT, Service des Prestations Administratives à la Population
- Edwige RENAULT, CCAS
- Monique VALAGEAS, Direction de la Communication
- Hélène GITTON, Mission Handicap

Annexe 3 :

Cartographie de la voirie accessible en 2009 :
Places de stationnement P.M.R, abaissements de
trottoirs et feux tricolores sonores.

Annexe 4 :

Délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2010